

Recours au Règlement

secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre avait été avisé hier, à 18 h 45, que cette motion ferait l'objet d'un vote. Je ne vois donc pas très bien pourquoi on discute.

M. Hawkes: Ce n'est pas vrai. Nous sommes allés au bureau du greffier mais la motion était frappée d'un embargo. On n'a rien voulu nous dire.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Quoi qu'il en soit, le gouvernement ne peut s'en prendre qu'à lui-même.

Il a désigné mercredi jour réservé à l'opposition et puis il a changé d'avis mardi. Nous savions, comme on l'a déjà dit, qu'il resterait deux jours avant le 26 mars; nous en avons donc déduit que vendredi serait un jour réservé à l'opposition. On a convenu de donner cette journée de l'opposition au Nouveau Parti démocratique.

• (1140)

Si le gouvernement n'était pas revenu sur sa promesse de faire du mercredi une journée réservée à l'étude des crédits, ce problème ne se serait pas posé. Et il ne se serait pas posé non plus si le gouvernement avait désigné la journée d'aujourd'hui jour réservé à l'opposition.

À vrai dire, c'est surtout parce que quelque chose ne tourne pas rond au cabinet du leader du gouvernement que nous avons ce problème maintenant.

Pour ce qui est de l'entente conclue en avril dernier, il s'agissait bel et bien d'un arrangement spécial. Vous y avez fait allusion, monsieur le Président. Il était clairement entendu qu'à la reprise des travaux parlementaires, en janvier, nous repartirions à neuf et que huit jours seraient réservés à l'opposition et que des motions pourraient alors être mises aux voix. Je crois que si vous vous donnez la peine de relire l'ordre spécial, monsieur le Président, vous constaterez que c'était bel et bien le cas.

Toutes ces questions peuvent faire l'objet de négociations et de discussions normalement. C'est ce qu'on aurait dû faire.

La solution est claire. Demain est un jour de l'opposition réservé au Nouveau Parti démocratique. La motion sera mise aux voix. Il va donc de soi que c'est la seule procédure à suivre.

M. le Président: Je remercie le député.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, vous avez demandé quel était le but des ordres adoptés par la Chambre. Nous avons demandé

si l'opposition était prête à renoncer à deux jours désignés.

En fait, les ordres spéciaux en cause ont permis à l'opposition de disposer de deux jours désignés de plus avec motion mise aux voix pendant la période en cause. Je rappelle aux députés que ces ordres spéciaux avaient été adoptés parce que la Chambre avait repris ses travaux plus tard en raison des débats qui avaient eu lieu avant l'interruption. Il s'agissait d'une faveur faite à l'opposition.

Je crois qu'il importe également d'examiner le paragraphe 81(14) du Règlement où il est question de quatre jours désignés où la motion peut être mise aux voix au cours d'une période donnée.

On lit dans ce paragraphe: «[...] au plus huit motions de l'opposition au total sont des motions à mettre aux voix durant les trois périodes des subsides prévues [...]»

Nous sommes d'avis que la période des subsides va de septembre à juin. Elle a commencé en septembre. Il y a eu six jours désignés où les motions ont été mises aux voix avant décembre et deux autres après, en février et en mars. Nous avons donc atteint le maximum de huit prévu au paragraphe 81(14) du Règlement.

Je crois qu'il est très clair que ce paragraphe s'applique en l'occurrence.

Le Président m'a aussi demandé s'il était fait mention de cela dans l'ordre spécial. Non, il n'en était pas question. De notre point de vue, nous n'avions certainement pas l'intention d'avoir à subir des votes supplémentaires au cours de la deuxième période. La disposition fixant le maximum de votes à huit s'applique toujours. Nous avons simplement l'intention de permettre à l'opposition de récupérer certains jours désignés en septembre.

Nous jugeons notre position fondée et nous estimons que les huit jours prévus au Règlement ont déjà été accordés. Nous sommes donc convaincus que vendredi ne peut pas être un jour désigné.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je tiens à répondre à mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui n'est peut-être pas au courant de ceci. Je voudrais préciser très clairement qu'en tant que whip du gouvernement et haut fonctionnaire de la Chambre, j'ai certaines responsabilités dans cette enceinte en matière de votes. À ce titre, je me suis mis en rapport, hier soir, entre 18 h 20 et 18 h 30 avec les services du greffier afin de déterminer si une motion d'opposition devant faire l'objet d'un vote leur avait été présentée, compte tenu des dispositions concernant le préavis nécessaire.